

MINISTERE
DES RESSOURCES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DES PRODUCTIONS ANIMALES

DIRECTION DES AMENAGEMENTS
PASTORAUX ET DU FONCIER

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice



**PLAN DE GESTION COMMUNE
ZONE PASTORALE INTERIEUR DU COMBLE**

Version finale

Avril 2003

TABLE DES MATIERES

	CÉZIET	Pages
PLAN DE GESTION DE LA ZONE PASTORALE DE KABONGA		1
PREAMBULE.....		4
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....		5
INTRODUCTION.....		6
1. PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DE LA ZONE.....		8
1.1. Milieu physique.....		9
1.1.1. Situation géographique.....		9
1.1.2. Climat		9
1.1.3. Végétation		9
1.1.4. Sol.....		10
1.1.5. Faune		10
1.1.6. Relief – Hydrographie		10
1.2. Milieu humain.....		10
1.2.1. Peuplement		10
1.2.2. Caractéristiques administratives		11
1.2.3. Organisation sociale.....		11
1.2.4. Activités menées.....		11
1.2.5. Intervenants extérieurs.....		15
1.3. Situation foncière.....		16
1.3.1. Droits foncier traditionnels.....		15
1.3.2. Dispositions réglementaires officielles.....		15
1.3.3. Mode réel d'occupation des terres.....		17
2. DEUXIEME PARTIE : SYNTHESE DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC		20
2.1. Potentialités de la zone.....		21
2.1.1. Potentialités physiques.....		21
2.1.2. Potentialités humaines.....		21
2.1.3. Potentialités pastorales.....		21
2.1.4. Potentialités Agricoles.....		22
2.1.5. Potentialités sylvicoles et fauniques.....		22
2.2. Contraintes de la zone.....		22
2.3. Axes d'interventions.....		27
2.3.1. Sécurisation foncière de la zone.....		27
2.3.2. Hydraulique pastorale et villageoise.....		28
2.3.3. Alimentation du bétail.....		28
2.3.4. Renforcement de la santé animale.....		28
2.3.5. Filière de production.....		28
2.3.6. Infrastructures désenclavement.....		29
2.3.7. Gestion des ressources naturelles.....		29
2.3.8. Infrastructures sanitaires et éducatives.....		29
2.4. Activités déjà menées.....		29
2.5. Activités en cours		30
3. TROISIEME PARTIE : SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA ZONE.....		32
3.1. Zonage de l'espace.....		33
3.1.1. Justification.....		33
3.1.2. Zone pastorale.....		34

3.1.3. Zone agropastorale.....	34
3.1.4. Zone sylvopastorale.....	34
3.1.5. Zone de pâture au niveau des plaines.....	34
3.2. Aménagements.....	35
3.3. Infrastructures socio-économiques.....	35
3.3.1. Infrastructures de désenclavement.....	35
3.3.2. Infrastructures hydrauliques.....	36
3.3.3. Infrastructures de santé et d'éducation.....	36
3.3.4. Infrastructures commerciale.....	36
4. QUATRIEME PARTIE : LE PLAN D'INVESTISSEMENTS.....	37
4.1. Aménagement de l'espace et gestion durable des ressources pastorales.....	38
4.1.1. Aménagement pastoral	38
4.1.2. Gestion durable des ressources pastorales.....	38
4.2. Amélioration des systèmes d'élevage.....	39
4.2.1. Alimentation des animaux.....	39
4.2.2. Santé animale.....	39
4.2.3. Production animale.....	40
4.3. Amélioration des conditions de vie.....	40
4.4. Infrastructures économiques.....	41
4.5. Infrastructures administratives.....	41
4.6. Planification des activités.....	42
5. CINQUIEME PARTIE : MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	45
5.1. Dynamisation des organisations des producteurs.....	46
5.2. Formation.....	47
5.3. Sensibilisation information.....	47
5.4. Appui des services partenaires.....	48
6. SIXIEME PARTIE : FINANCEMENT DU PLAN.....	50
6.1. Financement du plan.....	51
7. SEPTIEME PARTIE : SUIVI EVALUATION.....	54
RECOMMANDATIONS.....	56
CONCLUSION.....	56
BIBLIOGRAPHIE.....	57
ANNEXES.....	58
1. Termes de référence	59
2. Liste des personnes et structures rencontrées.....	63
3. Liste des participants au diagnostic participatif.....	64

PREAMBULE

L'élaboration du présent plan de gestion de la zone pastorale du Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Elevage Traditionnel (CEZIET) est le fruit du protocole d'accord établi entre la Coordination Nationale du deuxième Programme National de Gestion des Terroirs et la Direction des Aménagements Pastoraux et du Foncier.

L'équipe était composée de :

- DIANDA N. Pascal, Ingénieur Zootechnicien ;
- KISSOU B. Dominique, Ingénieur Agro-pastoraliste ;
- MILLOGO D. Médard, Géographe- Cartographe.

Elle était sous la supervision de Monsieur Salifo TIEMTORE, Ingénieur d'Elevage, Planificateur Aménagiste, Directeur des Aménagements Pastoraux et du Foncier.

LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS

CARC :	Centre d'Aménagement des Ranches Collectifs
CVGT :	Commission Villageoise de Gestion des Terroirs
CEZIET :	Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Elevage Traditionnel
CIRDES :	Centre International de Recherche- Développement sur l'Elevage en zone Subhumide.
CIVGT :	Commission Inter-Villageoise de Gestion des Terroirs
CP :	Commissariat de Police
COORD/P. PNGT. :	Coordination Provinciale du PNGT
DAP :	Direction des Aménagements Paysagers
DAPF :	Direction des Aménagements Pastoraux et du Foncier
DOET :	Direction de l'Organisation de l'Elevage Traditionnel
DPRA :	Direction Provinciale des Ressources Animales
DRAHRH :	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DRECV :	Direction Régionale de l'Environnement et du Cadre de Vie
DRRA/H-B :	Direction Régionale des Ressources Animales des Hauts Bassins
ELAT :	Ecole de Lutte Anti Tsé-tsé
EPA :	Enquête Production Agricole
ETF :	Equipe Technique Forestière
GE :	Groupement d'Eleveurs
HC :	Haut Commissariat
KN :	Kéné Dougou
PAAP :	Programme d'Appui aux Aménagements Pastoraux
PEOV :	Projet Elevage Ouest Volta
PNGTII :	Deuxième Programme National de Gestion des Terroirs
PPCB :	Péri pneumonie Contagieuse Bovine
RAF :	Réorganisation Agraire et Foncière
SIDA :	Syndrome Immuno Déficience Acquise
SPAI :	Sous Produits Agro-Industriels
SOFITEX :	Société des Fibres Textiles
SNV :	Organisation Néerlandaise de Développement
ZAP :	Zone Agro-Pastorale
ZATE :	Zone d'Appui Technique en Elevage

INTRODUCTION

a) Contexte et justification

Le secteur de l'élevage constitue un des piliers de l'économie nationale du Burkina Faso. Il contribue pour plus de 10% au produit intérieur brut. Le secteur occupe également le second rang en valeur des exportations totales du pays après le coton. Le système d'élevage essentiellement extensif est basé sur le pastoralisme.

Le Plan d'Actions et Programme d'Investissements du Secteur de l' Elevage (PAPISE) au Burkina Faso, adopté par le Gouvernement en 2000, a retenu la promotion des zones pastorales comme un axe d'intervention pour le développement des productions animales.

Le Centre d'encadrement des Zones d'Intensification de l'Elevage Traditionnel (C.E.Z.I.E.T), dérive du Centre d'Aménagement des Ranchs Collectifs (C.A.R.C) qui était un des sept (7) volets du Projet Elevage Ouest-Volta (P.E.O.V). Le P.E.O.V a été créé en 1975 sous financement de la Banque Mondiale. Ce projet visait la sédentarisation des pasteurs dans neuf (9) ranchs collectifs et l'intensification des systèmes d'élevage par la formation des éleveurs aux techniques de gestion et d'amélioration de leurs troupeaux. La fin du projet est intervenu en 1985 et depuis le CEZIET n'a pas de financement .

L'élaboration du Plan de Gestion du C.E.Z.I.E.T entre dans le cadre du protocole d'exécution signé entre la Coordination Nationale du PNGT II et la DAPF. Elle a été exécutée conjointement par la DAPF avec la participation des services techniques partenaires et des représentants de la communauté de base de Samorogouan. L'objectif est de dynamiser les activités de productions animales dans la zone.

La zone pastorale abrite depuis sa création des villages autochtones aux quels sont venus se greffer des hameaux de cultures d'agriculteurs migrants. L'occupation par les agriculteurs migrants a créé des problèmes fonciers qui hypothèquent la vocation pastorale de la zone.

La création de zones pastorales constitue donc une des stratégies pour remédier aux problèmes d'insécurité foncière et la gestion des ressources naturelles.

Cependant, malgré la délimitation de ces zones à vocation pastorale des agriculteurs y pénètrent pour exploiter des champs. Les zones pastorales sont donc confrontées à l'insécurité foncière et à la dégradation des ressources fourragères. C'est la situation que connaît le Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Elevage Traditionnel (CEZIET) dans la province du Kéné Dougou, département de Samorogouan.

La DAPF s'est engagée par la signature d'un protocole d'exécution avec le PNGT II à élaborer le plan de gestion de la zone pastorale du CEZIET dans l'objectif de contribuer à résoudre les problèmes majeurs qui handicapent le développement de l'élevage.

b) Objectifs

Le présent plan de gestion vise les objectifs suivants :

- planifier un zonage négocié de la zone ;
- déterminer les axes de développement ;
- planifier et localiser les actions de développement ;
- préciser les types d'activités de chaque zone à vocation en concertation avec la population ;
- déterminer les organisations paysannes à même de conduire les activités planifiées ;
- estimer les coûts de la mise en œuvre du PG et faire un plan de financement qui précise la contribution de chaque acteur.

c) Méthodologie

L'élaboration du plan de gestion a suivi la démarche participative (Méthode Accélérée de Recherche Participative) recommandée par le PNGT II.

Les principales phases de la démarche ont été les suivantes :

d) Information et échange avec les services techniques et les autorités administratives

- information et sensibilisation de la population de tous les villages situés à l'intérieur ou riverains de la zone ;

e) Diagnostic participatif avec la population et les services techniques partenaires

- restitution des résultats du diagnostic à la communauté ;
- présentation du plan de gestion provisoire à la Commission provinciale d'aménagement du Terroir (CPAT).

f) Plan du rapport

Le présent rapport comporte sept parties qui sont :

- présentation de la zone
- synthèse du diagnostic
- schéma d'aménagement de la zone
- plan d'investissement
- mesures d'accompagnement
- financement du plan
- suivi-évaluation du plan

PREMIERE PARTIE :
PRESENTATION DE LA ZONE

1.1. Milieu physique

1.1.1. Situation géographique

Le Centre d'encadrement des Zones d'intensification de L'élevage Traditionnel (CEZIET) de Samorogouan est situé dans la Province du Kéné Dougou. La plus grande partie du CEZIET s'inscrit dans les limites du département de Samorogouan. Il compte actuellement 19 Villages et 12 hameaux de culture (recensement novembre 2002) Le CEZIET couvre une superficie de 136 662 ha et est situé entre les parallèles 11°13' et 11°34' de latitude Nord et les méridiens 4°40' et 5°11' de Longitude Ouest.

1.1.2. Climat

Le climat de la région est de type soudanien caractérisé par deux grandes saisons :

- une saison humide qui s'étend de mai à novembre ;
- une saison sèche de décembre à avril.

Toutefois on distingue à l'intérieur de ces deux grandes saisons de petites variations climatiques qui sont une période fraîche et sèche de décembre à février caractérisée par les vents frais et secs venant du Nord et une période de grande chaleur de mars à juin.

Une petite période fraîche de juillet à septembre due à la pluviométrie et une petite période chaude d'octobre à novembre due à une chute de l'hygrométrie et de l'augmentation de l'évaporation entraînée par la fin des pluies.

Les températures moyennes varient entre 24,9° et 30,2° avec une amplitude thermique relative de 5,3°C.

La pluviométrie annuelle est assez bonne et oscille entre 900 et 1.100 mm.

1.1.3. Végétation

Les conditions écoclimatiques sont favorables au développement d'un couvert végétal consistant avec des espèces ligneuses diverses. Le couvert végétal est caractérisé par deux types de savanes : une savane arbustive et une savane boisée. Les rives des cours d'eau sont occupées par des forêts galeries où les arbres atteignent parfois 15 à 16 mètres. Les espèces les plus fréquentes sont : *Parkia biglobosa*, *Butyrospermum parkii*, *Khaya senegalensis*, *Terminalia avicennioides*, *Bombax costatum*, *Combretum nigricans*, *Detarium microcarpum*, *Pterocarpus erinaceus*, *Guiera senegalensis*.

Le tapis graminéen dont la taille oscille entre 10 cm et 1,5 m est composé de plusieurs espèces dont les plus importantes sont : *Andropogon gayanus*, *Andropogon shirensis*, *Pennisetum pedicellatum*.

1.1.4. Sols

Deux types de sol sont représentés dans la zone :

- Les sols peu profonds (43% de la superficie) : ce sont des sols à affleurement rocheux constitués d'une couche gravillonnaire dont la profondeur moyenne varie entre 10 et 75 cm.
- Les sols profonds (54% de la superficie) : Leur profondeur dépasse généralement 1m. Ils occupent les bas-fonds, les plaines et les zones de décrue. Ils sont de texture argileuse, hydromorphe et sont aptes à la culture du riz, du sorgho, du maïs, du coton, de l'arachide, etc.

1.1.5. Faune

Malgré la forte pression exercée sur l'environnement, la zone est toujours riche en animaux sauvages dont principalement les éléphants. En témoigne leur site bien connu par les populations de la région ainsi que leurs passages fréquents dans les champs et quelque fois dans les villages.

1.1.6. Relief et hydrographie

La presque totalité de la zone s'étend sur une vaste plaine parcourue par des cours d'eau qui engendrent des zones marécageuses pendant l'hivernage. La plaine est légèrement inclinée vers le Nord et est parsemée de quelques collines autour de Samorogouan et au Nord-Est de la Zone.

Le réseau hydrographique est constitué par des affluents importants du Mouhoun et du Banifing. Les principales rivières concernant la zone sont : le Sélédogo, le Tiéounou, le Plandi, le Doumba et le Doghéra.

A l'exception du Mouhoun, les autres cours d'eau tarissent pendant la saison sèche.

1.2. Milieu humain

1.2.1. Peuplement

Le recensement général de la population effectué en 1996 permettait d'estimer en fin 1999, qu'au moins 25.000 personnes résident dans les limites de la zone pastorale ; ce qui correspond à environ 3.800 ménages et 1.650 concessions (unités de production)

A samorogouan, chef-lieu du département et dans les hameaux qui en dépendent, résident actuellement plus de 5.500 personnes.

La densité moyenne actuelle de la population est de l'ordre de 20 habitants au kilomètre carré.

La structure de cette population se caractérise par une répartition égale entre hommes et femmes et par une proportion de personnes en âge d'activité (15-64 ans)

qui représente 47% de la population totale (même proportion que pour l'ensemble de la province)

Si l'on se réfère à l'évolution de la population dans le département de Samorogouan (dont 80% résident dans les limites de la zone pastorale) entre 1975 et 1996, l'accroissement moyen de la population locale aurait été de l'ordre de 5,6% par an.

Ce taux d'accroissement s'explique, en dehors du croit naturel (de 2,5 a 3%), par l'arrivée régulière de migrants originaires du plateau mossi et du Nord-Ouest du pays notamment, mais aussi d'immigrants maliens venus des zones proches de la frontière.

A ce rythme de croissance, dans 7 ans, en 2010, la population de la zone pastorale s'élèverait à environ 43.000 personnes (soit environ 6.600 ménages). La densité locale de la population serait alors de l'ordre de 35 habitants au km².

1.2.2. Caractéristiques administratives

Le CEZIET est situé dans la province du Kéné Dougou. La zone touche cinq (5) départements et totalise 19 villages administratifs. Il s'agit des départements de : Banzon, Koloko, Kourouma, Samorogouan et Sindo. Le département de Samorogouan est le plus concerné avec plus de la moitié des villages recensés (10/19). Il est suivi par Kourouma qui en compte 4, Banzon 2, Sindo 2 et Koloko le moins touché, un (1) village.

1.2.3. Organisation sociale

Les communautés résidentes comprennent les autochtones, propriétaires terriens et les migrants à effectifs quasi équitables. Les migrants représentent environ 45% de l'ensemble de la population. Les ethnies autochtones sont principalement les Sénoufo, les Samogho, et les Bolon. Les migrants comprennent les Mossi, les Bobo, les Dioula et les Peuls. La population d'origine mossi constituerait à elle seule, 30% de la population totale.

1.2.4. Activités menées

1.2.4.1. Production agricole

Mis à part quelques fonctionnaires et commerçants qui résident au chef-lieu du département de Samorogouan, on peut considérer que la quasi-totalité des ménages est agricole avec ou sans élevage.

Si l'on utilise pour la zone les proportions fournies par les résultats de l'Enquête Production Agricole pour la campagne 1997-1998, dans la province du Kéné Dougou, cette population agricole mettrait actuellement en valeur, chaque année, 0,46 ha/habitant.

N.B. : En plus de la production agricole, de nombreuses exploitations produisent aussi des fruits (vergers) et quelques unes, des cultures maraîchères en contre-saison.

1.2.4.2. Production animale

Le tableau ci-dessous présente les effectifs du cheptel par espèce dans la zone pastorale.

Tableau n° 1 : Effectif total du bétail dans la zone pastorale

Espèces	Effectifs (têtes)
Bovins	32.000
Ovins	10.000
Caprins	12.000
Asins	1.000
Porcins	1.200
Volaille	40.000

Source : ZAP Samorogouan 2002

N.B. : Manque de données sur la présence saisonnière dans la zone, du bétail transhumant.

Caractéristiques des espèces rencontrées :

Les bovins

Selon les informations disponibles (Nianogo et al., 1996), la région Ouest compterait 60% de zébus peuls (ou métis zébus), contre 40% de taurins de race Baoulé.

La région de l'Ouest est caractérisée par la présence d'un nombre important de métis dont le degré de croisement est très variable. L'objectif recherché par les éleveurs est d'accroître le format et les aptitudes au travail de la race locale Baoulé dont le gabarit et la productivité sont relativement médiocres. Toutefois, cette race présente l'avantage d'une bonne trypanotolérance, qualité particulièrement appréciée dans cette région où abondent les glossines.

Dans la zone pastorale de Samorogouan, la proportion de zébus et de métis s'est encore renforcée du fait de l'installation des éleveurs peuls.

Selon les enquêtes menées par le PAAP en 1997, la distribution des bovins selon leur race serait la suivante :

Tableau n° 2 : Distribution des bovins par race

Races	Effectif	Pourcentage
Zébu	21.332	76,7%
Taurins (Baoulé)	733	2,6%
N'Dama	841	3%
Métis (Méré)	4.917	17,7%
Total	27.796	100%

Selon la même enquête, la répartition entre femelles et mâles serait respectivement de 70,8% et de 29,8%, ce qui constitue une proportion normale pour des élevages de type extensif.

L'âge moyen au premier vêlage serait, selon la même enquête, de 37 mois ; ce qui apparaît assez précoce par rapport à la moyenne nationale (42 mois en système extensif).

Le taux d'exploitation (vente) serait de 8,4%, taux largement inférieur aux 12% généralement retenus pour les zébus.

Les statistiques des espèces autres que les bovins apparaissent limitées et sans doute peu fiables .

Les ovins

Les ovins présents dans la région Ouest appartiennent majoritairement à la race Mossi (90%), Les autres sont des métis.

Les caprins

Les caprins sont beaucoup plus des animaux métissés avec la chèvre du Sahel.

Les porcins

Dans la zone du projet, la grande majorité des porcins rencontrés appartiendrait à la race locale avec parfois des infusions de sang exotique.

La volailles

La volaille rencontrée dans la zone pastorale (pintades et poules) appartient à la race locale.

Santé animale

La situation sanitaire du bétail

La situation zoonositaire des animaux dans le Kéné Dougou, comme dans l'ensemble de la région de l'Ouest, est la plus défavorable du pays.

En effet, les conditions éco-climatiques, moins rigoureuses que dans les autres régions, favorisent une pullulation de vecteurs de maladies telles que la trypanosomose, la babesiose, la cowdriose et les helminthoses. Ces vecteurs sont essentiellement les glossines, et les tiques.

Chez les bovins, les pathologies dominantes sont la trypanosomose, la fièvre aphteuse, les pasteurelloses, la Péri Pneumonie Contagieuse Bovine (PPCB), la babesiose, la cowdriose et les helminthoses.

Chez les petits ruminants les principales maladies sont la pasteurellose, la babesiose, la cowdriose et les helminthoses.

Au niveau de la volaille et des porcins, la situation zoonositaire est moins bien connue. Toutefois, on peut signaler chez la volaille la maladie de Newcastle et les helminthoses, la variole et la mortalité des pintadeaux.

Pour les porcs, les principales maladies citées sont les nématodoses et la cysticerose qui jouent un rôle important en matière de santé publique.

Les interventions sanitaires

Sur l'ensemble de la province du Kéné Dougou

La maladie dont l'incidence sanitaire et économique est la plus forte, est sans contexte la trypanosomiase, surtout depuis l'accroissement important du cheptel trypanosensible qui a tendance à supplanter les taurins locaux trypanotolérants. Cet accroissement est la conséquence des migrations de troupeaux de zébus peuls et des pratiques de métissage des taurins par des zébus de plus grand format en vue de la culture attelée.

En matière de vaccination, le taux de couverture est satisfaisant au niveau des bovins, alors qu'elle est médiocre pour les autres espèces, particulièrement pour les petits ruminants.

Durant l'exécution du PEOV, les éleveurs ont été « contraints » à un suivi rigoureux des programmes de prophylaxie (du moins en ce qui concerne les bovins). De plus, les infrastructures mises en place (bains détiqueurs, couloir de traitement) et le fort taux d'encadrement ont permis l'application régulière des détiquages et vermifugations.

A l'heure actuelle, la grande majorité de ces installations sont hors d'usage et le dispositif d'encadrement s'est fortement relâché, entraînant une diminution sensible de l'efficacité du programme de prophylaxie. En ce qui concerne les autres espèces animales, le CEZIET n'a jamais accordé la moindre attention et la situation n'a guère évolué depuis.

Pratique de l'élevage dans la zone pastorale

L'élevage de bovins compte les effectifs les plus importants. Les bovins sont dans près des 2/3 des cas, aux mains d'éleveurs peuls. Cependant, si l'élevage bovin est présent dans près de 90% des concessions peules, moins de 15% de ces concessions accaparent près de 45% des effectifs bovins détenus par les peuls. Les concessions dont le chef n'est pas d'origine peule dispose dans plus de 1/3 des cas d'au moins un bovin (qui peut être un bœuf de trait) mais, moins de 3% de ces concessions font état d'un troupeau de bovin dont la taille dépasse 20 têtes (et moins de 1% d'un troupeau de 50 têtes et plus).

L'élevage des petits ruminants concerne au moins un tiers des ménages de la zone (peut-être près de la moitié, si l'on suppose qu'une partie de ceux qui en disposent n'élève qu'une seule espèce). L'élevage des caprins est surtout le fait des éleveurs non peuls. L'élevage ovin est aux mains pour plus de la moitié des effectifs, des éleveurs peuls. Les migrants mossi détiennent eux, environ 1/5 du bétail de cette espèce dont l'effectif total, dans toute la zone pastorale apparaît relativement faible (en moyenne 1,5 ovin par ménage résident)

L'élevage porcin est peu répandu, mais cet élevage est celui dans lequel les femmes sont le plus souvent propriétaires des bêtes élevées (pour plus de la moitié de l'effectif déclaré).

Hormis les porcins, la part des femmes dans la propriété du bétail, notamment de bovins, est extrêmement faible.

1.2.5. Intervenants extérieurs

Outre l'encadrement technique du Ministère des Ressources Animales à travers la Direction Régionale des Ressources Animales (DRRA) des Hauts-Bassins, les intervenants extérieurs dans la zone pastorale de Samorogouan sont très limités. Il s'agit principalement des partenaires des Ministères de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, de l'Environnement et du Cadre de Vie, de la Santé Publique, de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, du PNGT ainsi que de la Boutique d'Information (SNV) de Samorogouan.

1.3. Situation foncière

1.3.1. Droits fonciers traditionnels

Le terroir délimité par la zone pastorale englobe, pour tout ou partie, les territoires traditionnels d'une dizaine de communautés villageoises différentes, considérées comme autochtones mais sans organisation politique commune et se rattachant à différents groupes ethniques : Sénoufo, Samogho, Bolon notamment.

Chacune de ces communautés villageoises se considère, et tient à rester, autonome par rapport aux communautés voisines. Le contrôle exercé sur son territoire traditionnel étant, pour chaque communauté, la garantie de son autonomie politique (au sens large du terme)

Chaque communauté reconnaît les prérogatives d'un chef de terre, fonction coutumière différente de celle qu'exerce le chef coutumier de la communauté dont le pouvoir traditionnel est politique.

Le chef de terre lui-même n'est pas le « propriétaire » du terroir correspondant au territoire traditionnel, mais plutôt le garant juridique et religieux des droits fonciers qui peuvent être revendiqués ou accordés sur telle ou telle partie de ce terroir.

La propriété foncière ne peut être cédée (et encore moins « vendue ») à des membres extérieurs à la communauté autochtone ou même familiale. Mais le droit de jouissance, de mise en valeur, d'installation peut être reconnu à un étranger sous des conditions qui peuvent être variables selon les villages et les parties du terroir parce qu'elles prennent en compte la coutume commune du groupe autochtone, le respect de la hiérarchie coutumière et la « politique foncière » particulière de la famille dont une partie du patrimoine est concernée par l'installation du nouvel arrivant.

1.3.2. Dispositions réglementaires officielles

Sur le plan foncier, le statut particulier de la zone étudiée trouve son origine dans l'Arrêté n°157/MF/PF du 12 avril 1975 et les décisions N°080/PL-DRE-T du 17 avril 1975 relatives à l'affectation au « projet de Développement de l'Élevage Ouest-Volta » en vue d'y aménager des zones agro-pastorales, d'une superficie de 302.500 ha situés dans l'actuelle province du Kéné Dougou.

Les règles d'usage du terroir correspondant, ont d'abord été tirées (en 1976 vraisemblablement) du « Projet de statut des ranches collectifs » élaboré par la Direction du CARC.

Dans ces documents il est fait mention d'un « bail » de 50 ans que l'Etat accordera à l'association des éleveurs.

La durée de ce bail correspond aux accords que les représentants du CARC ont négociés, village par village, avec les autorités coutumières locales, pour occuper les terres comprises dans les limites des différents ranches projetés. Le résultat de ces négociations a fait l'objet de procès verbaux de palabre.

A partir du 22 novembre 1984, c'est le « règlement portant organisation et exploitation de la zone agro-pastorale du Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Elevage Traditionnel (C.E.Z.I.E.T) située dans le département de Samorogouan », qui, à l'issue du CARC et plus généralement du projet d'élevage Ouest-Volta, précise le mode d'accès et les règles d'usage de la zone étudiée.

Ce règlement se caractérise par :

- une philosophie générale en matière de gestion foncière qui est celle des premiers textes portant RAF, textes en cours d'officialisation à l'époque où ce règlement est élaboré ;
- un projet de « classement » des différentes parties du terroir selon la vocation prioritaire des terres locales : terres agricoles, terres pastorales, terres forestières. Le résultat de ce classement devrait se traduire par la création de délimitations visibles sur le terrain. A propos des terres pastorales, si la délimitation passée des différents ranches par le CARC n'est pas remise en cause, elle n'est pas non plus reprise explicitement comme une délimitation officielle des terres pastorales locales. Le bail de 50 ans, négocié entre le CARC et les villages n'est pas non plus explicitement mentionné ;
- si la mise en valeur du moment n'est pas remise en cause, toute nouvelle installation dans le terroir, tout nouveau défrichement doivent être préalablement examinés et recevoir l'aval d'une commission départementale dont le préfet est le président. Cette commission exerce de très larges responsabilités dont la tenue d'un registre foncier, le classement des terres selon leur vocation, la délivrance de permis d'occuper, etc. Pour exercer ces responsabilités, la commission départementale doit s'appuyer sur les sous-commissions villageoises.

Dans les faits, il ne semble pas que ce règlement ait donné lieu à des applications et réalisations d'ampleur significative, notamment pour ce qui est du contrôle de nouvelles installations agricoles et de nouveaux défrichements.

Quoiqu'il en ait été, tout porte à penser cependant que ce règlement de 1984, n'a jamais été abrogé. Légalement, les dispositions de ce règlement devraient, théoriquement, pouvoir être opposées à tout intervenant et résidant actuel de la zone.

1.3.3. Mode réel d'occupation des terres

L'évolution démographique constatée dans la zone, depuis 1975, illustre le peu d'effets de toutes les dispositions officielles prises, par le passé, pour limiter et contrôler l'occupation du terroir et sa mise en valeur effective.

Et ce, dès l'origine du projet CARC dont les responsables signalaient, dans leurs rapports de l'époque (1978), l'installation des migrants agriculteurs à l'intérieur des limites des différents ranches.

De fait, bien qu'elles aient formellement abandonné leurs prétentions foncières au bénéfice du CARC, les autorités coutumières n'ont jamais cessé de se servir des migrants agricoles comme fer de lance d'une conquête de leurs prérogatives foncières.

Ce qui devait se faire de façon clandestine quand le projet CARC était en cours, s'est perpétué et amplifié par la suite, de façon plus ouverte. Des éleveurs, comme les agriculteurs migrants, se sont installés dans la zone sans avoir à chercher apparemment, d'autorisation préalable auprès des représentants du CEZIET.

Comme ailleurs dans le pays, les références significatives de l'accès à la terre dans la zone pastorale du CEZIET sont les références liées au droit coutumier local.

Pourtant les autorités coutumières locales (interview du conseil des sages de Samorogouan) directement interrogées sur le statut foncier de la zone, reconnaissent encore aujourd'hui qu'elles ont abandonné leurs droits fonciers sur la zone par un bail de 50 ans qui est toujours en cours.

Mais ces autorités expliquent que, si la situation actuelle n'est pas conforme au « contrat de départ », si certains ayant droits coutumiers prennent l'initiative d'installer des migrants, cela est dû au fait que le bénéficiaire de ce bail, à savoir le CEZIET, n'a pas respecté toutes les clauses de l'accord initial. En effet, d'après eux, si, à l'origine, les sacrifices rituels liés au contrat ont bien été réalisés, très vite, ces conditions (présentées comme des obligations annuelles) n'auraient plus été remplies.

En fait il semble, qu'à l'heure actuelle, le CEZIET n'arrive à exercer un certain contrôle foncier qu'aux environs relativement proches de la « base » du projet, c'est-à-dire la zone dite du « Camp peul 1 et 2 ».

Cette zone, qui correspond plus ou moins au ranch 1 du CARC, est celle que de nombreux autochtones mais aussi certains représentants de l'administration locale, paraissent considérer comme représentant la totalité de la zone pastorale du CEZIET.

Cet état de fait explique que des intervenants institutionnels, dont le PNGT, développent à l'intérieur des limites officielles de la zone pastorale, une approche de « gestion des terroirs » tout à fait semblable à celle développée hors de ces limites et ce, y compris dans le domaine du développement local de l'élevage.

Ainsi, par exemple, le PNGT a intervenu sur le terroir du village de Foulasso, terroir à l'intérieur duquel a été délimitée (par un balisage en dur) une zone pastorale » de 544 ha, zone située à l'intérieur de la zone pastorale officielle. La même démarche a été entreprise pour la délimitation d'une zone pastorale inter villageoise qui est présentée comme la zone pastorale de Sérékéni (village situé hors des limites de la

zone pastorale, au Sud). Cette zone pastorale, dont la délimitation sur carte a été réalisée avec la collaboration des agents de l'ex-DOET (actuelle DAPF), concerne un terroir de (11.000 ha d'après le PNGT) dont la partie Sud est hors des limites de la zone pastorale, mais dont la partie Nord, la plus importante, englobe la majeure partie du ranch 1 (à proximité de la base du CEZIET) y compris certains champs des éleveurs du camp peul 1.

Par ailleurs, certaines parties du terroir de la zone pastorale seraient connues comme zones de passage d'éléphants. L'administration du service forestier s'attèle à protéger ces voies de passage.

DEUXIEME PARTIE :
SYNTHESE DES RESULTATS DU DIAGNOSTIC

2.1. Potentialités de la zone

2.1.1. Potentialités physiques

Le régime climatique et les sols sont favorables au développement de l'agriculture et de l'élevage dans la zone.

Les principales potentialités physiques sont :

- couvert végétal important avec de riches pâturages en saison pluvieuse ;
- nombreux pâturages de plaines ou de bas-fonds (Sourou, Tenasso, Sikorla) exploitables en saison sèche ;
- nombreux points d'eau de surface (rivières, mares) permanents ou semi-permanents ;
- existence de sites favorables à la création de retenue d'eau ;
- existence de retenues d'eau et de forages pastoraux fonctionnels ;
- sols fertiles.

2.1.2. Potentialités humaines

Au niveau des potentialités humaines on note :

- la présence d'une importante communauté d'éleveurs peuls qui maîtrisent les techniques traditionnelles d'élevage ;
- l'intérêt croissant des agriculteurs pour l'élevage. En effet les revenus engendrés par l'agriculture sont réinvestis en épargne dans le secteur élevage ;
- le confiage des animaux aux éleveurs par les agriculteurs et l'exploitation des résidus de récolte par les troupeaux constituent des facteurs favorables à une intégration des activités agricoles et pastorales et à une paix sociale dans la zone ;
- les acquis des éleveurs en thèmes techniques vulgarisés ouvrent des voies à l'amélioration des systèmes traditionnels d'élevage ;
- l'existence d'organisations professionnelles d'éleveurs (12 groupements d'éleveurs totalisant 174 membres) qui constituent des opportunités pour la conduite d'activités de développement participatif ;
- l'existence d'une structure d'encadrement technique et d'un soutien de l'autorité administrative

2.1.3. Potentialités pastorales

Le cheptel important et varié, estimé à partir des vaccinations ou de l'Enquête Nationale sur les Effectifs du Cheptel (ENEC) 1988 indique pour l'année 2001 :

- bovins : 32.000 têtes
- ovins : 10.000 têtes

- volaille : 4.000 têtes
- caprins : 12.000 têtes
- asins : 1000 têtes
- porcins : 12.000 têtes
- l'existence d'infrastructures pastorales (retenues d'eau, forages, puits, parcs de vaccination) et d'un centre technique et administratif pour l'encadrement.

2.1.4. Potentialités agricoles

Les principales potentialités en agriculture sont entre autres :

- la fertilité des sols ;
- la bonne pluviométrie ;
- la diversité des spéculations agricoles (maïs, sorgho, mil, riz, arachide, patate ; coton) ;
- la disponibilité d'eau et de bas-fonds pour les cultures de contre saison.

Les potentialités agricoles autorisent une intensification des actions de productions animales, notamment l'embouche des bovins, ovins, porcins et l'élevage laitier.

2.1.5. Potentialités sylvicoles et fauniques

Les formations végétales de la zone se composent de nombreuses espèces, signe de diversité biologique. Les principaux groupements végétaux sont :

- la savane boisée ;
- la savane arbustive ;
- les forêts galeries.

Cette végétation constitue une niche écologique favorable à la faune. En effet la zone héberge un important troupeau d'éléphants et d'autres espèces fauniques.

2.2. Contraintes de la zone

Les principales contraintes identifiées par la population sont résumées dans le tableau du diagnostic participatif ci-dessous.

Tableau n° 3 : Synthèse du diagnostic participatif

Domaines	Contraintes	Causes	Ebauches de Solutions
Foncier pastoral	<p>1. Forte occupation de l'espace pastoral par les exploitations agricoles</p> <p>2. Obstruction des pistes à bétail et voies d'accès aux ressources pastorales</p> <p>3. Occupation des pâturages de plaines (Sikorla, Sourou) par les cultures de contre saison</p>	<p>1.1 Accroissement des superficies cultivées</p> <p>1.2 Accroissement de la population</p> <p>1.3 Forte migration d'agriculteurs</p> <p>1.4 limites zones pastorales non matérialisées</p> <p>1.5 Introduction de la culture de coton</p> <p>1.6 Relâchement des activités d'aménagement et d'encadrement de la zone</p> <p>2.1 Extension des champs</p> <p>3.1 Développement des cultures de contre saison</p> <p>3.2 Recherches activités génératrices de revenus</p>	<p>1.1.1 Zonage de l'espace</p> <p>1.3.1 Déguerpissement des migrants</p> <p>1.4.1 Délimitation de la zone pastorale</p> <p>1.5.1 Définir les types de cultures autorisées dans la zone pastorale</p> <p>1.6.1 Dynamiser les actions d'encadrement</p> <p>2.1.1 Délimitation des pistes a bétail</p> <p>2.1.2 organisation des producteurs sur la gestion des pistes d'accès.</p> <p>3.1.1 Zonage des plaines entre pâturages et exploitations agricoles</p> <p>3.2.1 Promotion d'autres activités génératrices de revenus autres que l'agriculture</p>
Alimentation du bétail	<p>4 Insuffisance des pâturages en saison sèche.</p> <p>5 Surpâturage</p>	<p>4.1 Feux de brousse</p> <p>4.2. Pratiques traditionnelles de chasse utilisant le feu</p> <p>4.3 Mauvais contrôle des feux de défriche des champs</p> <p>4.4 Méthodes traditionnelles de récolte du miel utilisant le feu</p> <p>5.1 Effectifs élevés du</p>	<p>4.1.1 Sensibilisation de la population à la lutte contre les feux de brousse</p> <p>4.2.1. Pratique de feux précoces</p> <p>4.3.1 Formation des acteurs en techniques de gestion des feux.</p> <p>4.4.1 Promouvoir l'apiculture moderne</p>

	6. Non disponibilité des SPAI	<p>cheptel.</p> <p>5.2 Transhumance</p> <p>5.3 Absence de gestion des pâturages</p> <p>6.1 Manque d'organisation.</p> <p>6.2 Eloignement des centres d'approvisionnement</p>	<p>5.1.1 Sensibilisation des éleveurs à la pratique du déstockage.</p> <p>5.2.1 Création d'un comité de gestion de la transhumance</p> <p>5.3.1 Gestion des pâturages</p> <p>6.1.1 Responsabilisation des organisations éleveurs dans la gestion des SPAI</p> <p>6.2.1 Réfection du magasin du CEZIET pour le dépôt des SPAI</p>
Hydraulique pastorale	7. Insuffisance d'eau pour l'abreuvement du bétail en saison sèche	<p>7.1 Insuffisance de points d'eau</p> <p>7.2 Inaccessibilité de certains points d'eau par manque de voie d'accès (occupée par les cultures de contre saison ou de vergers)</p> <p>7.3 Assèchement précoce de certaines retenues d'eau</p> <p>7.4 défectuosité de certaines retenues d'eau.</p> <p>7.5 Panne de certaines pompes de forages</p>	<p>7.1.1 Réaliser des points d'eau complémentaires</p> <p>7.2.1 Délimitation de pistes d'accès aux différents points d'eau.</p> <p>Sensibilisation au respect des normes techniques</p> <p>7.4.1. Réfection des retenues d'eau endommagées</p> <p>7.5.1 Réparation des pompes en panne.</p>
Santé animale	<p>8 Insuffisance de parcs de vaccination</p> <p>9. Persistance des trypanosomoses</p> <p>10. Persistance de maladies infectieuses</p>	<p>8.1 Manque de financement pour la construction de nouveaux parcs</p> <p>9.1 Infestation de la zone par les glossines</p> <p>9.2 Arrêt de la lutte contre les glossines.</p> <p>9.3 manque de soutien financier et technique.</p> <p>10.1 Insuffisance d'application des mesures de prophylaxie.</p>	<p>8.1.1 Construction de nouveaux parcs de vaccination dans les ranches et dans les villages où le besoin existe.</p> <p>9.1.1 Recherche des moyens financiers et des appuis techniques pour reprendre la lutte contre les glossines.</p> <p>10.1.1 Appliquer les mesures de prophylaxie.</p> <p>10.1.2 Elaboration et diffusion d'un calendrier</p>

	11. Difficulté d'approvisionnement en produits vétérinaires	11.1 Eloignement des centres d'approvisionnement (Banzon et NDorola)	de prophylaxie. 11.1.1 Construction de dépôt de produits vétérinaires a Samorogouan.
Gestion des ressources naturelles	12. Dégradation des ressources	12.1 Exploitation non contrôlée du bois 12.2 Nombreux défrichements agricoles 12.3 Surpâturage	12.1.1 Reboisement des zones dégradées 12.2.1 Contrôle des défrichements agricoles 12.3.1 Gestion des pâturages
Amélioration du cadre de vie	13. Eloignement de certains villages des centres de santé 14 Manque d'école primaire 15 Enclavement de la zone	15.1 Absence ou mauvais état des pistes rurales	13.1 Construire des centres de santé 14.1 Construction d'une école primaire à Niawerè 15.1.1 Construction de pistes rurales
Infrastructures économiques	16 difficultés de commercialisation du bétail	16.1 Manque de marché a bétail dans la zone	16.1.1 Construction d'un marché a bétail

De ce tableau, les principales contraintes se résument comme suit :

- Forte pression foncière sur la zone pastorale.

L'accroissement des superficies emblavées dans la zone résulte de plusieurs facteurs dont la culture du coton, l'augmentation de la population par le croît interne et l'arrivée massive de migrants. L'installation d'agriculteurs migrants dans la zone a engendré une insécurité pour les activités d'élevage et des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

La vocation pastorale de la zone est menacée par les exploitations agricoles qui prennent chaque année de l'ampleur. Le recensement des exploitations appartenant aux agriculteurs migrants indique 8000 ha de superficie emblavée.

Les autochtones souvent complices de cette installation illégale des migrants, espèrent par ce biais récupérer leurs terres cédées en bail pour 50 ans au début du projet.

- Non bornage des limites de la zone

Les limites de la zone pastorale ne sont pas matérialisées. Malgré l'existence de textes réglementaires fixant les limites, les populations n'ont pas de références exactes leur permettant de situer leur terroir agricole par rapport aux ranches. Cette faiblesse est souvent exploitée pour installer des champs ou des migrants agriculteurs.

- Insuffisance de l'hydraulique pastorale et villageoise.

Le manque de points d'eau dans certains villages et campements d'éleveurs oblige la population à se déplacer sur de longues distances pour l'approvisionnement en eau et l'abreuvement des animaux.

- Déficit fourrager en saison sèche

Les causes sont essentiellement les feux de brousses, l'occupation des pâturages des plaines (Sourou, Tenasso, Sikorla) par des exploitations de contre saison, l'arboriculture et les transhumants. Cette contrainte est accentuée par la non disponibilité des sous-produits agro-industriels (SPAI).

En saison sèche, la mauvaise qualité du fourrage naturel impose une complémentation des animaux avec ces sous produits (son cubé, tourteaux et graines de coton). Cependant, les éleveurs ont des difficultés pour s'approvisionner malgré la proximité des usines de production (Bobo Dioulasso, Banfora, N'Dorola) situées en moyenne à 100 km. L'Organisation des éleveurs n'est pas suffisamment fonctionnelle pour prendre en charge l'approvisionnement de la zone en aliments du bétail.

- Santé animale

Les contraintes sont liées aux maladies infectieuses, parasitaires, à l'infestation persistante de la zone par les glossines et les difficultés d'approvisionnement en produits vétérinaires.

La lutte contre les glossines par les traitements chimiques et le piégeage entreprise par le CIRDES et l'ELAT est arrêtée depuis 1986. Ces interventions avaient permis une baisse du taux d'infestation de la zone par les glossines et créé des conditions favorables. Les troupeaux bovins étant à dominance zébus (70%), très sensibles à la trypanosomose, l'incidence économique sur les productions animales est importante. L'assainissement de la zone s'avère impérieuse pour garantir la santé des animaux. Actuellement seuls les traitements curatifs et préventifs sont pratiqués et compte tenu de leurs coûts élevés, les éleveurs rencontrent des difficultés.

On note également des difficultés liées à l'approvisionnement en produits vétérinaires. Il n'existe pas de dépôt pharmaceutique vétérinaire dans la zone. Les pharmacies vétérinaires plus proches sont à Banzon et à NDorola situés respectivement à 30 et 50 Km de Samorogouan

Les besoins en produits vétérinaires sont élevés au regard de l'importance du cheptel.

Les services publics à la faveur de la privatisation vétérinaire limitent leurs interventions dans ce domaine et n'assurent plus l'approvisionnement.

- Dégradation des ressources naturelles

La dégradation de la zone est une conséquence des défrichements anarchiques, de la coupe abusive du bois et les feux de brousse.

Cela favorise l'érosion des sols et la disparition de certaines formations végétales. De nombreuses berges des cours d'eau sont déboisées et cultivées.

- Flux élevé de troupeaux transhumants

D'importants troupeaux transhument dans la zone. La plupart de ces troupeaux viennent de la région de la Boucle du Mouhoun et de la République du Mali. L'effectif du cheptel se trouve ainsi augmenté en saison sèche et crée des surcharges pastorales.

- Enclavement de la zone

Les voies de communication à l'intérieur des ranches, entre les ranches et les villages d'agriculteurs sont défectueuses et impraticables. Le mauvais état des pistes est un frein à la fréquentation par la population des services sociaux comme les formations sanitaires, les écoles primaires et les marchés locaux voisins.

- Insuffisance de l'encadrement en élevage

Depuis 1999 l'encadrement de la zone est assuré par deux agents spécialistes en élevage et un formateur spécialiste de l'organisation du monde rural. Quatre autres agents ZATE en poste dans les départements de Banzon, Sindo, Koloko et Kourouma apportent dans une moindre mesure leur appui à l'encadrement des éleveurs de la zone.

Au regard de l'importance du cheptel et de l'étendue de la zone (136662 ha), un encadrement rapproché des pasteurs exige plus d'un seul spécialiste en élevage. De plus, il n'existe pas de référentiels techniques et de choix de systèmes d'élevage clairement définis. La vulgarisation dispense des thèmes classiques que les éleveurs maîtrisent souvent.

2.3. Axes d'intervention

Après l'analyse des contraintes et la recherche de solutions, la population a retenu les principaux axes d'intervention ci-après :

2.3.1. Sécurisation foncière de la zone

Les principales actions porteront sur le bornage de la zone, l'ouverture des pistes d'accès aux ressources pastorales, la délimitation des zones de pâture au niveau des différentes plaines.

2.3.2. Hydraulique pastorale et villageoise

Les réalisations en hydraulique pastorale et villageoise se révèlent insuffisantes pour l'alimentation en eau potable et pour l'abreuvement des troupeaux. Des difficultés se rencontrent dans certains campements d'éleveurs et villages. La solution réside dans l'installation de nouveaux points d'eau, la réparation des pompes en panne et la réfection des retenues d'eau.

2.3.3. Alimentation du bétail

En saison sèche le déficit fourrager oblige nombreux troupeaux à transhumer. Les carences alimentaires constituent le principal obstacle de la production à cette période. Les principales actions de cet axe sont :

- la constitution de stocks fourragers ;
- l'approvisionnement en SPAI ;
- l'amélioration de la production fourragère par des éclaircis (réduction des ligneux) ;
- les cultures fourragères.

2.3.4. Renforcement de la santé animale

De nombreuses affections continuent de sévir dans la zone et limitent la productivité de l'élevage. En effet, des maladies infectieuses telles la péri pneumonie contagieuse bovine, les pasteurelloses et des maladies d'origine parasitaire comme les cowdrioses et les trypanosomoses sont toujours causes de pertes de production. L'amélioration des conditions sanitaires du bétail par la lutte contre ces affections est indispensable.

Les actions dans ce domaine concerneront :

- l'élaboration d'un programme de prophylaxie pour toutes les espèces et sa diffusion ;
- la lutte contre les vecteurs notamment les glossines et les tiques ;
- l'amélioration du taux de couverture vaccinale et les déparasitages ;
- la création d'un dépôt de produits vétérinaires à Samorogouan.

2.3.5. Filière de production

La création de filières de production animale (lait, viande) constitue un facteur d'entraînement de l'intégration agriculture élevage et de la transformation du système d'élevage extensif traditionnel en systèmes améliorés. Les actions porteront sur l'embouche et l'élevage laitier. A ce niveau, la dynamisation des groupements d'éleveurs du CEZIET doit occuper une place importante. L'appui consistera en équipement matériel et en approvisionnement en aliments bétail.

La promotion de filières engendrera des activités génératrices de revenus et contribuera à la lutte contre la pauvreté.

2.3.6. Infrastructures de désenclavement

Un réseau de pistes rurales sera construit. Cette réalisation permettra le désenclavement de la zone et un meilleur acheminement des produits agricoles sur les grands centres de consommation.

2.3.7. Gestion des ressources naturelles

L'équilibre écologique de la zone se trouve menacée à cause de l'exploitation incontrôlée des ressources. Les actions de ce volet intéresseront:

- le reboisement ;
- la lutte contre les déboisements ;
- la gestion des feux de brousse ;
- la protection des berges ;
- l'élaboration d'un cahier des charges spécifique qui réglera l'exploitation des ressources naturelles dans la zone.

2.3.8. Infrastructures sanitaires et éducatives

En matière d'infrastructures sanitaires, la population souhaite la construction de quatre (4) postes de santé, dans les villages de Kabala, Foullasso, Karnan et Tenasso. Ces localités se trouvent à une quinzaine de Km en moyenne des postes de santé les plus proches.

Le village de Niawère sera doté d'une école primaire à trois (3) classes et de logements de maîtres.

2.4. Actions déjà menées

- *Réalisations physiques*

Les actions entreprises au niveau du CEZIET sont l'œuvre de deux intervenants principaux. Le projet élevage Ouest Volta (PEOV) dont le financement a pris fin en 1984 et le Programme d'Appui aux Aménagements Pastoraux (PAAP). Les principaux aménagements réalisés par le PEOV sont :

- trois (3) dipping tank ;
- des parcs et couloirs de vaccination ;
- des puits à grand diamètre ;
- sept (7) retenues d'eau ;
- deux (2) magasins ;
- des logements pour l'encadrement ;
- des pistes d'accès ;
- des bureaux ;
- un centre de santé.

La plupart de ces infrastructures sont en très mauvais état et non opérationnelles actuellement. Le programme d'appui aux aménagements pastoraux (PAAP) a réalisé :

- quatre (4) parcs de vaccination ;

- un (1) forage ;
- trois (3) retenues d'eau ;
- douze (12) km de pistes.

- *Organisation et formation*

Le renforcement des capacités des pasteurs a porté sur l'organisation en groupements (12 GE constitués), l'alphabétisation et les formations techniques dans les domaines des filières de productions animales (embouche, production laitière).

Pour renforcer la sécurité foncière de la zone pastorale l'administration a pris un Arrêté conjoint, « Arrêté conjoint N° 2000-40/MRA/AGRI/MEE/MATS/MEM/MIHU portant délimitation de la zone à vocation pastorale du Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Elevage Traditionnel (CEZIET) de Samorogouan ».

Une étude a été réalisée par le Programme Sectoriel d'Appui l'Elevage (PSAE) en 2001, dans l'objectif d'élaborer un projet de développement intégré de l'élevage en zone pastorale de Samorogouan.

Lutte contre les Trypanosomoses

Les interventions du CIRDES et de l'ELAT ont visé une réduction de l'incidence de la Trypanosomose Animale Africaine (TAA) et de la mouche tsé-tsé. Cette lutte entreprise contre les glossines a connu des résultats satisfaisants notamment l'élimination d'une souche de Trypanosoma Congolense résistante aux Trypanocides existants. Cependant, quelques années après l'arrêt des opérations, la zone a été de nouveau colonisée par les glossines.

2.5. Actions en cours

- *L'Administration*

L'occupation de la zone par les agriculteurs migrants représente aujourd'hui une sérieuse menace pour son existence. L'administration, dans l'objectif d'affirmer la vocation pastorale de la zone a pris les mesures conservatoires suivantes :

- recensement de tous les agriculteurs installés illégalement dans la zone ;
- surveillance de la zone par une brigade mobile mixte composée principalement des agents des Forces de Sécurité et de l'Environnement ;
- sensibilisation des agriculteurs à libérer la zone ;
- élaboration du plan de gestion de la zone.

- *Le PNGT*

Le PNGT intervient dans l'élaboration des plans de gestion des villages et dans l'animation. Il a contribué à l'aménagement des zones de Sérékéné et de Foullasso.

Autres intervenants

Les autres intervenants conduisent plutôt leurs activités dans la zone agricole. Il s'agit de la SOFITEX, des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'hydraulique et des Ressources Halieutiques, de l'Environnement et du Cadre de Vie, de l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) et du Projet Petite Irrigation.

TROISIEME PARTIE :
SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA ZONE

3.1. Zonage de l'espace.

3.1.1. Justification

La création de zones pastorales au Burkina Faso est intervenue au cours de la décennie 1970- 1980, période durant laquelle les sécheresses successives ont décimé le bétail et engendré des transhumances de grandes amplitudes. Les objectifs des zones pastorales sont entre autres :

- créer les conditions de sécurisation foncière pour les activités d'élevage ;
- améliorer et intensifier les systèmes d'élevage ;
- assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- lutter contre la pauvreté ;
- contribuer à l'autosuffisance alimentaire ;
- sédentariser progressivement les éleveurs.

La zone pastorale de Samorogouan a été créée en 1976 par le Projet Elevage Ouest Volta (PEOV) sur une superficie de 300 000 ha. Elle avait pour objectif de créer 9 ranches collectifs. Cependant, avec la fin du projet, 4 ranches ont été mis en place couvrant une superficie de 136000 ha dont trois (3), d'une superficie de 124500 ha aménagés.

Cette réduction de la superficie initiale résulte de la réalisation partielle des objectifs d'aménagement du PEOV mais aussi de la colonisation des terres par les agriculteurs.

En effet, au moment de sa création la zone était habitée par un ensemble de dix (19) villages et six hameaux de culture dont les limites avec la zone n'ont jamais été définies.

Au cours de ces dernières années l'accroissement démographique et la migration ont entraîné de nouveaux besoins en terres agricoles. Ainsi la pression foncière s'est considérablement accrue. La zone pastorale est envahie par les agriculteurs migrants souvent avec la complicité de certains autochtones qui veulent récupérer leurs terres données en bail à l'Etat pour 50 ans.

Le recensement intervenu en octobre 2002 indique 1315 ménages agricoles et 336 ménages éleveurs migrants installés dans la zone pastorale. Selon toujours le même recensement les migrants exploitent plus de 8000 ha et leur cheptel d'un effectif important (20000 têtes environ de bovins) crée une surcharge pastorale.

De nombreux conflits fonciers et des conflits éleveurs agriculteurs se développent et menacent la paix sociale. Les défrichements de nouveaux champs, les coupes abusives de bois et l'exploitation des berges des cours d'eau contribuent à une dégradation progressive de la zone.

Les plaines qui avaient fait l'objet de contrat entre le CEZIET et les responsables coutumiers pour une gestion partagée entre l'agriculture et l'élevage sont de plus en plus exploitées en productions végétales.

Le zonage de l'espace s'impose donc comme une alternative pour sa gestion durable. La population au cours du diagnostic a opté pour un zonage qui respecte les villages et hameaux agricoles anciens notamment ceux dont l'installation est antérieure à la création de la zone.

Quatre zones ont été distinguées :

- zone pastorale ;
- zone agropastorale ;
- zone sylvopastorale ;
- zone de pâture au niveau des plaines.

3.1.2. Zone pastorale

La zone pastorale s'étendra sur les quatre (4) ranches existants. Cependant les limites pourraient subir des modifications en fonction des réalités d'occupation du terrain par les villages autochtones, les hameaux de cultures mais aussi du ranch n°4 dont la superficie n'avait pas été prise en compte par l'arrêté conjoint N° 2000-40 /MRA/AGRI/MEE/MEF/MATS/MEM/MIHU du 21 juillet 2000.

3.1.3. Zone agropastorale

Elle correspond à l'ensemble des terroirs agricoles des villages et hameaux de cultures situés à l'intérieur de la zone. Au total 19 villages et sept hameaux de cultures sont concernés. Chaque village ou groupe de villages peut constituer une zone agropastorale. Le terroir agricole de chaque village sera délimité par des bornes. Cette activité fera l'objet d'investigations ultérieures pour préciser les données et les critères d'estimation de la superficie nécessaire à chaque village.

3.1.4. Zone sylvopastorale

Cette zone correspond à l'aire des éléphants. Elle est menacée par les exploitations agricoles qui la colonisent.

Aujourd'hui la perturbation de la zone entraîne un départ des éléphants vers d'autres localités.

L'aménagement et la gestion de cette zone feront l'objet d'une concertation entre les services des Ressources Animales et ceux de l'Environnement et du Cadre de Vie.

3.1.5. Zones de pâture au niveau des plaines

Le zonage des plaines en zones de pâture et en zones de cultures est rendu indispensable à cause de leur colonisation systématique par les cultures maraîchères et les vergers au détriment de l'élevage. Ces deux types zones seront délimitées par des bornes.

3.2. Aménagements

Le volet aménagement de la zone constitue une des priorités de la population. En effet l'insuffisance d'aménagement de l'espace se révèle être un facteur de blocage du développement de la zone.

Les actions d'aménagement ne se limiteront pas uniquement à la zone pastorale, mais s'étendront dans certains cas en zones agricoles. Il s'agit notamment de ceux qui participent à l'amélioration du cadre de vie. L'objectif est d'éviter de créer des disparités de développement entre la zone agricole et la zone pastorale.

Les principaux aménagements retenus sont :

- la délimitation physique de la zone pastorale par un bornage ;
- la délimitation physique des limites des terroirs de chaque village avec la zone pastorale ;
- la création et l'aménagement des fermettes¹ ;
- l'identification et la délimitation de pistes d'accès aux ressources pastorales. Ces pistes doivent permettre la circulation du bétail entre la zone pastorale et la zone agricole ;
- l'aménagement de parcelles de pâturages par des éclaircis des zones à végétation dense afin de permettre un meilleur développement du tapis herbacé ;
- l'aménagement des zones de pâture des plaines ;
- l'aménagement des plaines pour les cultures de contre saison ;
- l'aménagement de la zone sylvopastorale.

3.3. Infrastructures socio-économiques

Les interventions visent à lever les contraintes de base citées par la population et qui bloquent le développement de la zone et détériorent les conditions de vie.

3.3.1. Infrastructures de désenclavement

Construction de pistes rurales

Axes :

- | | |
|--|-------|
| - Tenasso-CEZIET-Djenguenabougou : | 20 km |
| - Ranchi-Samorogouan : | 20 km |
| - Djenguenabougou-Soungalobougou- Vallebourgou : | 10 km |
| - Sourou-Samorogouan : | 10 km |
| - Karna – Samorogouan : | 08 km |

Total	68 km
-------	-------

¹ La fermette est l'espace affecté à chaque famille ou ménage et destiné à l'habitat, aux parcs de nuit, aux champs agricoles et aux plantations d'arbres à titre individuel.

3.3.2. Infrastructures hydrauliques

- Réfection de quatre (4) retenues d'eau à : Kabala, Kolembougou, Samorogouan et N'gana ;
- Construction de trois (3) nouvelles retenues d'eau à : Karna, Foullasso et Tenasso ;
- Réalisation de douze (12) puits et vingt (20) forages pastoraux pour l'alimentation en eau potable des campements et des villages.

3.3.3. Infrastructures de santé et d'éducation

- construction de quatre (4) postes de santé repartis comme suit : Kabala, Foullasso, Karna et Tenasso ;
- construction d'une école primaire de trois (3) classes et des logements des maîtres à Niawèrè.

3.4.5. Infrastructure commerciale

- Construction d'un marché à bétail, à Samorogouan.

QUATRIEME PARTIE :
LE PLAN D'INVESTISSEMENT

Le plan d'investissement est fondé sur l'analyse du diagnostic participatif de la situation de la zone par la population et les services techniques. Il prend en compte les orientations définies dans les axes d'intervention et le schéma d'aménagement de la zone.

L'exécution du plan d'investissements est prévue pour une durée de cinq (5) ans. La population a arrêté les investissements suivants :

- l'aménagement de l'espace et la gestion durable des ressources pastorales ;
- l'amélioration des systèmes de production ;
- l'amélioration des conditions de vie.

4.1. Aménagements de l'espace et gestion durable des ressources pastorales.

4.1.1. Aménagement pastoral

Les aménagements du fait qu'ils touchent au foncier constituent le point sensible des interventions dans la zone du CEZIET. Des négociations préalables avec les chefs coutumiers sont indispensables pour la détermination des différentes limites de la zone, des pistes d'accès et des zones de pâture dans les plaines.

Les principales activités à entreprendre seront :

- le balisage de la zone pastorale, des pistes à bétail, des pistes d'accès et des zones de pâture ;
- la construction des parcs de vaccination ;
- la construction des retenues d'eau ;
- la réfection des retenues d'eau ;
- la réparation des pompes de forages ;
- la réalisation de nouveaux puits et forages ;
- la délimitation des fermettes ;
- la création de zone de pâture par les éclaircis.

4.1.2. Gestion durable des ressources pastorales

La dégradation de la zone résulte de son exploitation extensive et anarchique par les différents acteurs. La pression foncière, conséquence de la migration, ne cesse de s'accroître. La zone accuse en certains endroits des indices de dégradation visibles. Les actions suivantes sont proposées par la population pour inverser la situation de dégradation de la zone :

- la restauration des zones dégradées par la mise en défens et le reboisement ;
- le suivi et le contrôle de la transhumance ;
- l'élaboration d'un cahier de charges spécifique pour la zone pastorale ;
- l'ouverture de pare-feux ;
- la gestion de la coupe du bois ;
- la protection des berges des cours d'eau.

4.2. Amélioration des systèmes d'élevage

Les conditions d'élevage dans la zone restent marquées comme le révèle le diagnostic par l'insuffisance quantitative et qualitative du fourrage en saison sèche, la précarité de l'eau d'abreuvement, les maladies infectieuses et parasitaires, la faible promotion des filières de production.

Les zones pastorales offrent des opportunités d'intensification des productions animales. Les éleveurs dans la zone du CEZIET pratiquent l'élevage traditionnel extensif caractérisé par la transhumance et l'utilisation exclusive des pâturages naturels. Ce système a des avantages lorsque l'espace de parcours est suffisamment grand. Dans les zones à forte occupation des terres, un tel système a des limites sur le plan des performances zootechniques et génère des conflits sociaux importants. Le système d'élevage devrait changer en prenant en compte la production et le stockage du fourrage afin de réduire le déplacement des troupeaux..

La population après analyse des conditions dans lesquelles évolue l'élevage dans la zone souhaite entreprendre des actions dans les domaines ci-après :

- alimentation des animaux ;
- santé animale ;
- filières de production.

4.2.1. Alimentation des animaux

Le déficit fourrager en saison sèche entraîne des pertes considérables des productions (lait et viande) et oblige de nombreux troupeaux à pratiquer la transhumance. Pour améliorer l'alimentation des animaux dans la zone il faut :

- accroître la production fourragère par l'aménagement des parcours ;
- créer les pistes d'accès aux ressources pastorales ;
- pratiquer les cultures fourragères ;
- entreprendre la fauche et la conservation du fourrage ;
- organiser l'approvisionnement en semences fourragères et en sous produits agro-industriels (son cubé, graines et tourteaux de coton, aliment CITEC, compléments minéraux etc....) ;
- stocker les sous produits de récoltes.

La réalisation de ces actions demande un appui en matériel et en infrastructures notamment de fauche et de conservation.

4.2.2. Santé animale

La présence de maladies infectieuses et parasitaires comme la péri-pneumonie contagieuse bovine (PPCB), les pasteurelloses, les trypanosomoses, la cowdriose, les dermatophyloses et les babésioses est signalée dans le diagnostic. Au niveau de la volaille les mortalités des pintades et la maladie de NewCastle déciment le cheptel.

L'approvisionnement en produits vétérinaires est difficile à cause de l'éloignement des pharmacies qui gèrent ces produits (Banzon et Orodara respectivement à 30 et 50 km de la zone).

Pour lutter contre toutes ces maladies, les éleveurs souhaitent des appuis pour :

- la construction d'un centre de dépôt de produits vétérinaires pour faciliter leur approvisionnement ;
- la reprise des opérations de lutte contre les glossines ;
- l'élaboration et la vulgarisation d'un calendrier de prophylaxie ;
- le renforcement du personnel d'encadrement.

4.2.3. Production animale

La population prévoit en matière de filières de production des activités d'embouche, de production laitière, d'apiculture et d'aviculture.

La production laitière sera conduite au niveau des ranches. Il s'agira d'organiser et de sensibiliser les éleveurs à constituer des troupeaux laitiers pour relancer cette activité qui était entreprise dans le temps et abandonnée pour des raisons d'écoulement(problème de transport du lait jusqu'aux centres de consommation).

Des actions d'amélioration génétique seront conduites sur le troupeau laitier afin d'améliorer leur production.

L'embouche bovine, ovine et porcine est plus indiquée pour les zones agricoles où des agropasteurs pratiquent l'embouche de case avec les petits ruminants et les bœufs de trait. La disponibilité dans cette zone d'importantes quantités de sous-produits de récoltes, source d'alimentation du bétail, constitue un facteur favorable pour la réalisation de cette activité.

En matière de production avicole les éleveurs souhaitent un appui pour lutter contre la mortalité des pintadeaux et la maladie de New Castle. La vulgarisation de poulaillers améliorés contribuera également à réduire les pertes enregistrées dans ce type d'élevage.

L'apiculture constitue une activité importante dans la zone. Les pratiquants souhaitent acquérir un équipement en ruches modernes, en matériel de collecte et être formés en techniques de production.

4.3. Amélioration des conditions de vie

Dans ce domaine le plan retient :

- le désenclavement de la zone par la réalisation de pistes rurales. Les axes retenus sont ceux indiqués dans le schéma d'aménagement au paragraphe 3.3 ;
- la longueur totale des pistes est de 68 km ;
- la construction de quatre postes de santé ;

- la construction d'une école primaire et de 3 logements de maîtres ;
- la réalisation de forages et de puits pour l'approvisionnement en eau potable et pour l'abreuvement du bétail.

4.4. Infrastructures économiques.

Malgré l'importance du cheptel dans la zone il n'existe pas un marché à bétail. La population souhaite la construction d'un marché à bétail à Samorogouan. Un tel outil économique contribuera à dynamiser la commercialisation des animaux dans la région.

Pour soutenir la production laitière dans la zone la création d'une unité de transformation laitière a également été proposée par la population.

4.5. Infrastructures administratives

D'importantes infrastructures administratives (2 bureaux, 5 logements, 2 magasins) existent au CEZIET. Cependant elles sont en mauvais état. La réhabilitation de ces infrastructures permettra de ramener le service d'encadrement au niveau du centre et de dynamiser les activités.

4.6. Planification des activités

Tableau n° 4 : Planning des activités

Objectifs	Activités	Qté	chronogramme (années)				
			1	2	3	4	5
Assurer la sécurisation foncière de la zone	aménagement						
	• bornage des limites extérieures de la zone du CEZIET		X				
	• bornage des limites de terroir de chaque village			X			
	• bornage des limites de la zone sylvopastorale		X				
	• délimitation pistes a bétail		X				
	• délimitation zones de pâture des plaines		X				
	• création de zones de pâturages par éclaircie		X				
	• création fermettes						
Lutter contre la dégradation des ressources naturelles	gestion des ressources naturelles						
	• reboisement			X		X	
	• ouverture et entretien de pare feux		X	X	X	X	X
	• gestion des feux		X	X	X	X	X
Intensifier les systèmes de production animale	infrastructures socio-économiques						
	- construction parcs vaccination	9	-	-	3	3	3
	- création de forages	20	-	5	5	5	5
	- réparation pompe de forages	3	3	-	-	-	-
	• réalisation de puits						
	• construction de retenues d'eau	12	3	3	2	2	2
	• réfection retenues d'eau						
	• construction d'un marché à bétail	4	-	6	2	1	1
	• construction de fenil	5	-	3	2	-	-
	• équipement en matériel						
	* faux	1	-	-	1	-	-
* botteleuses	pm	pm	pm	pm	pm	pm	
• construction d'une UTL							
	100	25	25	25	25		
	100	25	25	25	25		
	1	-	1	-	-	-	

Améliorer les conditions de vie des populations	<ul style="list-style-type: none"> • constructions de postes de santé • construction d'une école primaire • construction de logements de maîtres • construction de pistes rurales (km) 	4	-	-	1	1	2
		1	1	-	-	-	-
		3	3	-	-	-	-
		68	68	-	-	-	-
Améliorer les compétences des producteurs	<ul style="list-style-type: none"> formation • alphabétisation • organisation des groupements • formation technique 		X	X	-	-	-
			X	X	-	-	-
			X	X	X	X	X
Réhabilitation des infrastructures administratives	<ul style="list-style-type: none"> • 2 bureaux • 5 logements - 2 magasins 		X	-	-	-	-
			X	-	-	-	-
			X	-	-	-	-

Tableau N° 5 : Localités bénéficiaires de points d'eau

Ranchs	Localités	Puits	Forages	Retenues
1	Camp peul 3	-	1	-
1	Camp peul 1	-	1	-
2	Fignana	1	-	-
2 et 3	Fama		Réparation pompe	
2	Kolembougou	1	-	Réhabilitation 2 retenues
3	Fananga	1	1	-
3 et 4	Foulasso	1	1 1*	1
3	Kabala	1	2	Réhabilitation
3	Kokoro	1	1 1*	-
4	Banankoro	1	1	-
3 et 4	Tenasso	-	1 1*	1
3	N'Gana	1	2	Réhabilitation d'un retenue
3	Samorogouan	-	1	Réhabilitation de la retenue
3	Niawère	1	1 *	-
	CEZIET (centre)	1	1	Réhabilitation du puits PAAP
3	Nablodiassa	1		-
3	Sikorla	-	1	-
4	Banankoro	1	1	-
4	Karnan	-	1*	1
Total		12	20	

- Forages à réaliser au niveau des centres de santé ou de l'école primaire

Tableau N° 6 : Localités bénéficiaires de parcs de vaccination

Ranch	Localités	Parcs
3	Kokoro	1
4	Danan et Karnan	1
3	Kabala	1
3 et 4	Foulasso	1
3 et 4	Tenasso	1
3	Fananga	1
3	N'Gana	1
1	Sourou	1
4	Banankoro	1
Total		9

CINQUIEME PARTIE :
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les actions définies dans le plan ne suffisent pas à elles seules pour atteindre les objectifs de développement de la zone. L'acquisition de nouvelles compétences par les acteurs constitue un élément fondamental pour gérer avec efficacité les activités. Dans cette optique des actions d'accompagnement sont nécessaires pour appuyer les producteurs.

5.1. Dynamisation des organisations des producteurs

- *Restructuration des groupements d'éleveurs*

La zone compte une douzaine de groupements d'éleveurs dont huit (8) possèdent un récépissé de reconnaissance. Ces groupements sont répartis entre trois (3) ranch : ranch I : 3 GE, ranch III : 5 GE et ranch IV : 4 GE. Un seul groupement féminin existe au ranch I. On note une prédominance des groupements de la filière viande : dix (10) par rapport à ceux de la filière lait : deux (2).

Il y a bien longtemps que ces groupements n'ont pas entrepris d'activités.

Dans le cadre du plan, les actions en direction de ces groupements viseront leur dynamisation et leur fonctionnalité.

La création de nombreux groupements permet d'avoir des structures de taille modeste, facile à gérer et aussi de rapprocher les membres de leur organisation. Cependant, dans le cadre d'une gestion intégrée de toute la zone, un regroupement de ces entités en une union faîtière sera plus opérationnel.

Ainsi, il est proposé le schéma suivant de regroupement :

- une union des groupements au niveau de chaque ranch ;
 - une union faîtière des groupements de la zone ;
- des comités de gestion au niveau de chaque ranch.

Les CVGT

La zone est située sur les terroirs de plusieurs villages (19) et parmi ceux-ci, certains ont mis en place leur CVGT. Tous ces villages ont participé à l'élaboration du plan de gestion.

Les missions reconnues aux CVGT étant entre autres :

- l'inter face entre les partenaires et les villages ;
- la recherche d'appuis techniques et financiers ;
- le suivi évaluation des actions du plan ;
- la supervision des actions des comités de gestion et des comités d'actions spécifiques.

Il est recommandé, compte tenu de la nécessaire implication de tous les villages, de créer une Commission Inter Villageoise de Gestion de Terroirs pour gérer la mise en œuvre du plan de gestion de la zone.

La CIVGT se structurera en comités d'actions spécifiques et en comités de gestion dont les principales tâches seront les suivantes.

Comités d'actions spécifiques :

- planifier et programmer les activités ;
- exécuter les activités les concernant ;
- suivre l'exécution des activités.

Comités de gestion :

- organiser la concertation entre les villages et la zone pastorale ;
- programmer et planifier les activités ;
- assurer la gestion des infrastructures et aménagements communautaires ;
- faire le suivi et l'évaluation des activités spécifiques de leur domaine.

La spécificité de la vocation de la zone (pastorale) exige que les éleveurs soient fortement représentés dans la CIVGT et dans les différents comités cités ci-dessus. En effet 80% des actions prévues par le plan se réaliseront dans la zone pastorale.

5.2. Formation

Les formations ont pour objectifs d'accompagner la mise en œuvre du plan de gestion par l'amélioration des compétences des acteurs afin d'assurer une bonne exécution. Les formations portent sur :

- l'alphabétisation ;
- la gestion du plan ;
- la programmation des activités du plan ;
- le suivi et l'évaluation des actions du plan ;
- l'élaboration des rapports d'activités du plan ;
- les formations techniques spécifiques à la production animale agricole et à la gestion des ressources naturelles.

L'alphabétisation s'adressera prioritairement aux membres des CIVGT, des Comités d'actions spécifiques et de gestion et aux groupements d'éleveurs.

Pour assurer la pérennité de l'action, des éleveurs seront formés comme formateurs pour prendre le relais.

5.3. Sensibilisation information

Les séances de sensibilisation information visent à diffuser des informations sur des situations et des décisions particulièrement importantes au sein de la population afin qu'elle adopte des attitudes conformes aux recommandations ou décisions prises par l'administration. Les thèmes des animations, non exhaustifs, porteront sur le SIDA, la RAF, la Loi d'orientation relative au pastoralisme au Burkina Faso, la décentralisation, le PNGTII.

5.4. Appui des services partenaires.

La réussite du plan de gestion requiert le cadrage des interventions des services partenaires avec les actions définies.

Les services partenaires, outre l'appui technique pour lequel ils sont sollicités par la population, constituent également des bailleurs de fonds pour la réalisation des actions du plan.

- **Le PNGT**

Ses interventions porteront sur :

- le financement des actions du plan ;
- la formation et l'alphabétisation pour l'émergence de compétences locales à même de conduire les activités du plan ;
- l'appui conseil aux responsables (CVGT, Groupements) chargés de la mise en œuvre du plan ;
- le suivi de l'exécution du plan.

- **La DRRA des Hauts-Bassins**

La DRRA est la structure de tutelle du CEZIET par l'intermédiaire de la DPRA Kéné Dougou. Elle doit intensifier les actions d'appui-conseil par un renforcement de l'encadrement et l'amélioration de la qualité des services offerts. Le renforcement du personnel technique du CEZIET doit viser les actions ci-après :

- l'appui-conseil dans l'exécution du plan de gestion ;
- la diffusion de thèmes techniques en production animale par la formation et les démonstrations ;
- l'appui en santé animale ;
- la facilitation des démarches des groupements auprès des partenaires ;
- l'appui dans le domaine de l'aménagement de la zone.

- **La DRECV des Hauts-Bassins**

Elle apportera son appui pour :

- l'aménagement de la zone sylvopastorale (à éléphant).
- la gestion des ressources naturelles ;
- le reboisement.

- **Le MATD**

L'intervention de l'administration portera sur :

- la sécurisation foncière de la zone ;
- le respect des textes régissant la zone ;
- les informations sur les dispositions réglementaires en matière foncière ;
- reconnaissance des organisations professionnelles d'éleveurs .

- La SANTE

Le plan a prévu de doter quatre (4) villages de postes de santé. Le Ministère de la Santé mettra à la disposition de ces nouveaux centres sanitaires le personnel nécessaire.

- La DRAHRH

L'appui –conseil des producteurs en techniques de production agricole relève de la responsabilité des structures déconcentrées que sont la Direction Provinciale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques et de la Zone d'Animation Technique en Agriculture.

Cet appui s'orientera sur la diffusion de thèmes techniques pertinents et adaptés au milieu pour une intensification des systèmes de production agricole.

- L'ELAT et le CIRDES

L'intervention de ces structures est sollicitée par les éleveurs en raison de l'infestation de la zone par les glossines.

SIXIEME PARTIE :
FINANCEMENT DU PLAN

6.1. Financement du plan

Les sources de financement des actions du plan sont constituées par la population, et les services partenaires dont le PNGT II.

La contribution de la population se fera en nature et/ou en espèce en fonction des types de projets et de la situation économique des producteurs. Cette contribution varie entre 10 et 15% selon les normes du PNGT.

La CIVGT ou le groupement responsable de la mise en oeuvre du plan sera chargée de la gestion de cette contribution.

Le financement des activités génératrices de revenus, embouche, production laitière, agriculture, se feront sous forme de crédits moyen terme. Les caisses populaires et les ONG sont sollicitées dans ce cadre pour apporter leur appui à la réalisation de ces projets. Les démarches dans ce sens seront entreprises par la CIVGT ou l'organisation des éleveurs et appuyées par les services techniques notamment la Direction Provinciale des Ressources Animale et le PNGT.

Tableau n° 5 : Financement du plan

n°	Activités	Qté	Coût /unit. (x 1000)	Montant (x 1000)	Investissement annuel (x 1000)					Partenaires	Population	
					1	2	3	4	5		Espèce (x1000)	Espèce (x1000)
I	Aménagement pastoral											
1.1	bornage des limites extérieures la zone pastorale (bornes)	500	50	25.000	25.000	-	-	-	-	22.500	2.500	-
1.2	bornage des limites du terroir agricole de chaque village	PM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.3	bornage des limites de la zone sylvopastorale	PM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.4	Délimitation des pistes bétail	PM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1.5	Délimitation des zones de pâture des plaines	-	-	800	800	-	-	-	-	720	80	-
1.6	création zones de pâtures par éclaircies	-	-	2.000	2.000	-	-	-	-	1.800	200	-
1.7	création des fermettes	-	-	5.000	5.000	-	-	-	-	4.500	500	-
1.8	construction parc vaccination	9	5.500	49.500	-	-	16.500	16.500	16.500	44.550	4.950	-
1.9	Réalisation forages	20	6.500	130.000	-	32.500	32.500	32.500	32.500	117.000	13.000	-
1.10	Réparation pompes de forages	3	200	600	600	-	-	-	-	-	600	-
1.11	Réfections retenues	5	2000	10.000	6.000	4.000	-	-	-	9.000	1.000	-
1.12	constructions retenues d'eau	3	50.000	150.000	-	50.000	50.000	50.000	-	150.000	-	-
1.13	Réalisation puits	12	6.500	78.000	-	19.500	19.500	19.500	19.500	70.200	7.800	-
	Sous total I	-	-	450.900	39.400	106 000	118.500	118.500	68.500	420.270	30.630	-

II	Approvisionnement en matériel et intrants vétérinaires zootechniques											
2.1	aliments bétail (SPAI)	pm	pm	Pm	pm	Pm	Pm	Pm	Pm	pm	pm	-
2.2	faux	100	30	3.000	750	750	750	750	-	2.700	300	-
2.3	botteleuses	100	30	3.000	750	750	750	750	-	2.700	300	-
2.4	gourdes de lait (20 l)	50	50	2.500	-	-	1.000	1.000	500	2.250	250	-
	semences fourragères (tonne)	5	1.000	5.000	1.000	1.000	1.000	1.000	1.000	4.500	500	-
	Sous total 2	-	-	13.500	2.500	2.500	3.500	3.500	1.500	12.150	1.350	-
III	Gestion des ressources naturelles											
3.1	reboisement (ha)	5	100	500	-	500	-	-	-	450	50	-
3.2	ouverture pare feux (km)	60	-	5.000	5.000	-	-	-	-	5.000	-	-
	gestion des feux de brousse	-	pm	Pm	pm	Pm	Pm	Pm	Pm	pm	pm	pm
	Sous total 3			5.500	5.000	500				5.450	50	
IV	Amélioration des conditions de vie											
4.1	postes de santé	4	20.000	80.000	20.000	20.000	-	20.000	20.000	72.000	8.000	-
4.2	école primaire+logements	1	25.000	25.000	12.500	12.500	-	-	-	22.500	2.500	-
4.3	pistes rurales (km)	68	2.000	136.000	-	68.000	68.000	-	-	136.000	-	-
	Sous total 4	-	-	241.000	32.500	100.500	68.000	20.000	20.000	230.500	10.500	-
V	Infrastructures économiques											
5.1	marché à bétail	1	15.000	15.000	-	-	15.000	-	-	13.500	1.500	-
5.2	unité de traitement de lait	1	9.000	9.000	-	9.000	-	-	-	8.100	900	-
5.2	Dépôt pharmaceutique	1	3.000	3.000	-	3.000	-	-	-	2.700	300	-
	Sous total 5	-	-	27.000	-	12.000	15.000	-	-	24.300	2.700	-
VI	Infrastructures administratives											
61	Bureaux	2	7.000	14.000	14.000	-	-	-	-	14.000	-	-
6.2	Logements	5	7.000	35.000	14.000	21.000	-	-	-	35.000	-	-
	Sous total 6	-	-	49.000	28.000	21.000	-	-	-	49.000	-	-
	TOTAL GENERAL	-	-	786.900	107.400	242.500	205.000	142.000	90.000	741670	45.230	-

**SEPTIEME PARTIE :
SUIVI EVALUATION**

RECOMMANDATIONS

A l'issue de l'élaboration du plan de gestion et pour la réussite de la mise en œuvre des micro-projets retenus, un certain nombre de recommandations est nécessaire. Elles concernent :

- la formation qui accompagnera le processus et une meilleure responsabilisation des acteurs et notamment des bénéficiaires ;
- la réalisation des infrastructures socio-économiques, indispensables, car elles ont été demandées avec insistance et ne pas en réaliser pourrait hypothéquer la participation de ces villageois dans l'atteinte des objectifs du plan de gestion de la zone ;
- le volet intensification de l'élevage a été aussi un des projets sur lequel les populations ont insisté. il y va de l'amélioration des revenus des producteurs donc de l'amélioration de leurs conditions de vie. Ce volet constitue également une stratégie importante pour la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- une attention particulière sera accordée aux actions de développement au bénéfice des jeunes et des femmes qui sont très dynamiques dans la zone.

La dynamisation des groupements des femmes devra se faire autour de l'activité de la production laitière. A ce niveau l'accent porter la formation et l'encadrement de ces groupements. Compte tenu du contexte socioculturel des éleveurs, le recrutement d'une animatrice est nécessaire pour l'encadrement des groupements féminins de la zone.

CONCLUSION

La zone pastorale de Samorogouan offre des potentialités favorables à une intensification des productions animales si des solutions idoines étaient apportées aux contraintes foncières et d'aménagement.

Les actions définies par le plan de gestion visent à réduire les difficultés rencontrées par les populations dans leurs activités de production et améliorer leurs conditions de vie.

La réalisation de ce plan de gestion contribuera au développement de la zone et à la lutte contre la pauvreté.

BIBLIOGRAPHIE

- Brigitte T. OUEDRAOGO : Difficultés de sédentarisation des éleveurs dans les Zones aménagées. Cas du CEZIET de Samorogouan, au Burkina Faso.
Mémoire de D.U. International en AMENAGEMENT rural.
Institut d'aménagement Régional AIX en Provence.
- PNGT : Référentiel Technique et Financier de l'Agriculture-
Aménagements et Equipements pastoraux
Décembre 1999
- PNGT II : Plan de gestion du terroir du terroir de Fama
Octobre 2000
- PNGT II : Plan de gestion du terroir de Fignana
Octobre 2000
- PNGT II : Manuel d'exécution
- Boutique d'Information de Samorogouan : Eléments de connaissance du milieu
du village de Soungalobougou- Programme d'Appui à la
Décentralisation et à la Gouvernance Locale. (juin 1999)
- Boutique d'Information de Samorogouan : Eléments de connaissance du milieu
du Camp Peul I - Programme d'Appui à la Décentralisation
et à la Gouvernance Locale. (juin 2000)
- Ministère des Ressources Animales, Coordination du Programme d'Appui Sectoriel
à l'Elevage (PSAE), 7^{ème} FED : Projet de Développement
Intégré de l'Elevage en zone pastorale de Samorogouan
(1999) ; Mission d'étude sectorielle (partie III).
- Ministère des Ressources Animales : Plan d'Action et Programme
d'Investissement du Secteur de l'Elevage au Burkina Faso
« PAPISE ». (octobre 2000).

ANNEXES

1. Termes de référence
2. Liste des personnes et structures rencontrées
3. Liste des participants au diagnostic participatif

Annexe 1 : Termes de référence pour l'élaboration du plan de gestion de la Zone Pastorale du Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Elevage Traditionnel (CEZIET) Province du Kéné Dougou.

1. Contexte et justification

L'élevage constitue un volet important dans les activités de production menées dans la province du Kéné Dougou et notamment dans l'emprise territoriale de la zone pastorale du CEZIET.

Le Centre d'Encadrement des Zones d'Intensification de l'Elevage Traditionnel (CEZIET) a été créé dans le cadre du Projet Elevage Ouest Volta (PEOV) financé par la Banque Mondiale.

Il est situé dans le département de Samorogouan, province du Kéné Dougou. La zone couvre une superficie de 124 000 ha, aménagée en quatre (4) ranchs collectifs.

Les ranchs collectifs comptaient en 1998, 78 familles d'éleveurs installés et un effectif de 4 240 bovins, 3500 ovins et 1500 caprins.

Il a été mis en place des infrastructures d'hydraulique pastorale, zoo-sanitaires et administratives.

Cependant depuis la fin du financement, la zone du CEZIET connaît d'énormes problèmes de fonctionnement. Les principales difficultés rencontrées sont entre autres :

- la recrudescence de nombreuses maladies notamment la trypanosomiase animale ;
- la colonisation progressive de la zone par les agriculteurs (migrants et autochtones) ;
- le déboisement massif des formations végétales ;
- la diminution des superficies de pâturage à cause de l'occupation agricole ;
- les conflits sociaux liés à l'exploitation de la zone ;
- l'absence d'un schéma d'aménagement de la zone.

Cette situation est préjudiciable à l'intégrité et à la vocation pastorale de la zone.

Les zones pastorales constituent pour le Ministère des Ressources Animales la voie privilégiée pour la sécurisation foncière des activités pastorales. Pour assurer la vocation pastorale de la zone du CEZIET, le MRA se propose de réaliser d'élaborer un plan de gestion dont la mise en œuvre permettra de dynamiser les activités d'élevage.

2. Objectif Global

Contribuer à l'amélioration des productions agropastorales et à la coexistence pacifique entre les communautés rurales.

3. Objectifs spécifiques

Elaborer un plan de gestion du CEZIET pour une sécurisation foncière des activités d'élevage et une gestion durable des ressources naturelles dans la zone.

4. Méthodologie.

Le plan de gestion sera élaboré par une équipe d'agents de la DAPF qui en assure la supervision et répond devant le PNGT2.

La méthodologie respectera les points suivants :

- une rencontre de briefing entre l'équipe, la DAPF et le PNGT pour échanger sur la méthodologie de travail et préciser la compréhension des termes de référence ;
- une recherche documentaire ;
- des entretiens avec les institutions et personnes ressources en charge des politiques de développement de l'élevage, les services techniques et l'administration locale ;
- des sorties de collecte de données au niveau terrain par l'utilisation de la Méthode Active de Recherche Participative (MARP) ;
- la rédaction d'un rapport provisoire qui sera présenté au Cadre de Concertation Technique Provincial ;
- une restitution au cadre de concertation technique provincial du Kéné Dougou (CCTP) en vue de l'amendement du rapport provisoire ;
- la finalisation du rapport et son dépôt au PNGT et au MRA ;
- la présentation de l'avant projet du plan de gestion de la zone à la Commission Provinciale d'aménagement du Territoire, CPAT ;
- l'introduction du projet du plan de gestion dans le circuit de l'adoption.

5. Tâches des agents chargés de l'élaboration du plan de gestion

Les agents devront au cours de la recherche documentaire et de l'enquête sur le terrain, collecter et analyser les données sur la situation actuelle du CEZIET, faire des scénaris de projections et proposer des axes d'intervention visant la dynamisation de la zone.

Ils devront particulièrement :

- réaliser un diagnostic conjoint qui va permettre :
 - d'estimer les ressources et les potentialités pastorales de la zone ;
 - d'estimer les effectifs du cheptel et leur tendance d'évolution ;
 - d'évaluer les systèmes d'élevage et l'importance de la transhumance ;
 - de connaître le milieu humain et physique de la zone d'étude ;
 - d'identifier les formes et niveaux d'organisation sociale, socio-économique ou professionnelle ;
 - de connaître les activités menées dans la zone ;
 - d'évaluer les contraintes et les problèmes liés au développement ;
 - de connaître les modes de gestion des ressources naturelles ;

- d'identifier les besoins des populations et les projets ou actions prioritaires.
 - exploiter les cartes existantes pour l'établissement d'une carte numérique actualisée de la zone du CEZIET, l'identification des unités de végétation de l'occupation des sols.
 - relever les coordonnées géographiques des infrastructures.
 - analyser les acquis et les faiblesses des actions déjà engagées.
 - analyser les principales dynamiques et contraintes de développement de la zone
 - élaborer un plan de gestion de la zone pastorale du CEZIET qui hiérarchisera les axes de développement et proposera des actions visant à :
 - améliorer la gestion de la zone
 - appuyer les producteurs en vue d'une intensification des productions animales
 - sécuriser les activités d'élevage par rapport à la question foncière.

Le plan de gestion déterminera aussi les organisations villageoises adaptées pour réaliser les activités planifiées.

Enfin une estimation des coûts des activités devra être faite et accompagnée d'un plan de financement qui précise la contribution de chaque acteur.

Le document principal sera étayé par des annexes portant sur les actions zootecniques et vétérinaires, les aspects fonciers et humains, les aspects agricoles ; les organisations des producteurs ; les infrastructures agropastorales.

6. Les Résultats attendus.

Le produit attendu est le plan de gestion de la zone pastorale conformément aux objectifs spécifiques définis ci-dessus ; ce plan doit contenir les informations suivantes :

- une description synthétique et une analyse de la situation physique, écologique, humaine, organisationnelle et socio-économique de la zone du CEZIET ;
- une synthèse des activités menées dans la zone du CEZIET ;
- une analyse du fonctionnement du CEZIET ;
- une définition des actions prioritaires à court, moyen et long terme ;
- une carte numérique de la zone du CEZIET ;
- un schéma d'occupation de la zone matérialisée par une carte ;
- une carte des infrastructures ;
- un plan d'investissement et des mesures d'accompagnement (organisations villageoises efficaces, les règles de gestion) pour la gestion de la zone du CEZIET ;
- une planification de la gestion rationnelle de l'espace avec une intégration parfaite des activités agro-sylvo-pastorales.

7. Organisation du travail

Le travail sera confié à une équipe d'agents de la DAPF composée d'un agropastoraliste, d'un zootechnicien et d'un géographe sous la supervision de ladite direction.

L'équipe fera appel aux personnes ressources au niveau provincial notamment le DPRA, le DPA, le DPEEF, le Chef de zone du CEZIET du Kéné Dougou

La phase terrain durera un (1) mois soit 40 jours et comprendra :

- des missions d'information et de diagnostic exploratoire : 7 jours ;
- des missions de diagnostic participatif : 16 jours
- une mission pour la restitution des résultats aux populations de la zone : 5 jours ;
- une mission pour présenter les résultats au CCTP et organiser une session d'approbation des résultats par la CPAT Kéné Dougou : 5 jours.

La rédaction du rapport se fera à Bobo-Dioulasso pendant 7 jours.

L'équipe sera amenée à travailler à Bobo-Dioulasso pour la recherche documentaire, les entretiens avec les responsables, des services techniques régionaux, la rédaction du rapport la préparation de la restitution des résultats et la session de la CPAT. La durée est évaluée à 20 jours

Supervision des travaux :

La DAPF effectuera quatre (4) missions de supervision correspondant aux séjours de l'équipe sur le terrain. Les deux premières missions dureront 4 jours chacune et les deux dernières 5 jours chacune

La durée de l'étude est de trois (3) mois.

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES ET STRUCTURES RENCONTREES

N°	Nom et Prénoms	Structures	Fonctions
01	COULIBALY Oula	DRRA H-B	Directeur
02	BONI Joseph	DRECV H-B	Directeur
03	TRAORE Sina	DAP	Membre ex-ETF
04	OUEDRAOGO Abdoulaye	<i>HC/ KN</i>	Secrétaire Général
05	OUATTARA Moumini	DPRA/KN	Directeur
06	KABORE Zacharia	DPAHRH/KN	Directeur p.i.
07	BANHORO Léon	DPECV/KN	Directeur p.i.
08	SANOU Mahama	COORD/P. PNGT	Coordonnateur
09	OUATTARA René	COORD/P. PNGT	Zootechnicien
10	KADIOGO Sidbewindé	CEZIET	Chef ZAP Samorogouan
11	PIKBOUGOUM Pascal	Samorogouan	Chef ZATE Samorogouan
12	TRAORE Seydou	CEZIET	Agent Chargé de la Formation et Organisation du Monde Rural
13	TRAORE Kéléligui	ZATA Samorogouan	Chef ZATA
14	NANA Jean de Dieu	Service Départemental Forestier	Chef Service
15	SIDIBE	CP/District de Samorogouan	Commissaire de Police
16	TRAORE Komori	Préfecture	Préfet de Samorogouan
17	SINARE Alassane	HC/ KN	Haut Commissaire

Annexe 3 : PARTICIPANTS AU DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

3.1. Liste des producteurs

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Structures	Villages
01	TRAORE Lassina	RAV	Samorogouan
02	TRAORE Sidiki	Chef de terre	Samorogouan
03	TRAORE Soro	Chef de terre	Samorogouan
04	TRAORE Karamoko	Notable	Samorogouan
05	TRAORE Bakary Djan	Notable	Samorogouan
06	TRAORE Mory	Notable	Samorogouan
07	TRAORE Kambé	Chef coutumier	Samorogouan
08	TANOOU Kélétiogui	Notable	Samorogouan
09	BARRO Sogo	Notable	Samorogouan
10	TRAORE Bouba	Notable	Samorogouan
11	TRAORE Abou	Agro pasteur	Samorogouan
12	DIALLO Drissa	Eleveur	Samorogouan
13	SANGARE Alaye	Eleveur	Samorogouan
14	BARRY Idi	Eleveur	Samorogouan
15	TRAORE Lassina	RAV	Tenasso
16	TRAORE Oscar	Membre CVGT	Tenasso
17	TRAORE Zakalia	Membre CVGT	Tenasso
18	TRAORE Tiémoko	Membre CVGT	Tenasso
19	COULIBALY Siaka	Membre CVGT	Tenasso
20	SIDIBE Tahirou	Eleveur	Tenasso
21	DIALLO Abdramane	Eleveur	Tenasso
22	TRAORE Hamidou	Membre CVGT	Sourou
23	TRAORE Oumar	Membre CVGT	Sourou
24	TRAORE Dramane	Membre CVGT	Sourou
25	DIARRA Issa	Membre CVGT	Sourou
26	TRAORE Bélé	Chef de terre	Sourou
27	SANGARE Hamadou	Eleveur	Sourou
28	BAMBA Mory	RAV	Karna
29	COULIBALY Gnazouga	Membre CVGT	Karna
30	BAMBA Kader	Membre CVGT	Karna
31	TRAORE Soulemane	RAV	Foulasso
32	BAMBA Siaka	Membre CVGT	Foulasso
33	TRAORE Sougalo	Membre CVGT	Foulasso
34	TRAORE Moussa	Membre CVGT	Foulasso
35	TRAORE Seydou	Membre CVGT	Foulasso
36	TALL Moussa	Eleveur	Foulasso
37	DIALLO Seydou	Eleveur	Foulasso
38	DEMBELE Karim	RAV	Fananga
39	DEMBELE Yaya	Membre CVGT	Fananga
40	KONATE Boureima	Membre CVGT	Fananga
41	KONATE Mamoudou	Membre CVGT	Fananga
42	DEMBELE Issa	Membre CVGT	Fananga

43	DEMBELE Dramane	Membre CVGT	Fananga
44	DEMBELE Lamoussa	Membre CVGT	Fananga
45	TRAORE Hamadou	Membre CVGT	Niawéré
46	TRAORE Salam	Membre CVGT	Niawéré
47	SANOGO Ali	Membre CVGT	Niawéré
48	TRAORE Oussan	RAV	Fama
49	TRAORE Yanogo	Chef de terre	Fama
50	SIDIBE Ali	Eleveurs	Kolembougou
51	SIDIBE Demba	Eleveurs	Kolembougou
52	SIDIBE Sita	Eleveurs	Kolembougou
53	SIDIBE Issa	Eleveurs	Kolembougou
54	OUATTARA Soulemene	Membre CVGT	Dana
55	TRAORE Baba	Membre CVGT	Dana
56	TRAORE Ibrahim	Membre CVGT	Dana
57	TRAORE Hamadou	Membre CVGT	Dana
58	OUEDRAOGO Omar	Membre CVGT	Dana
59	KONE Seydou	RAV	Samorogouan
60	SANOOU Dorosso Salif	RAV	N'Gana
61	DEMBELE Sogassi	CVGT	Banakoro
62	DIAKITE Dramane	Eleveurs	Karna
63	SIDIBE Djadi	Eleveur	Karna
64	TRAORE Soulemene	CVGT	Dana
65	TRAORE Soulemene	Notable	Samorogouan
66	SIDIBE Nouhoun	Eleveur	Banakoro
67	SIDIBE Mamadi	Eleveur	Samorogouan
68	SIDIBE Hassan	Eleveur	Samorogouan
69	SIDIBE Boukary	Eleveur	Tenasso
70	TRAORE Amidou		Sourou
71	TRAORE Boulay		Sourou
72	KONE Kafoné		Djegouan
73	TRAORE Naberé		Djegouan
74	KONE Daouda		Djegouan
75	OUATTARA Mamadou		Djegouan
76	SIDIBE Boukari	Eleveur	Camp Peul I
77	SIDIBE Amadou	Eleveur	Tenasso
77	DIALLO Mamadi	Eleveur	Tenasso
78	DIALLO Mamadi	Eleveur	Samorogouan
79	SANKARE Boukari	Eleveur	Camp Peul I
80	SIDIBE Seydou	Eleveur	Camp Peul I
81	SANKARE Ousmani	Eleveur	Camp Peul I
82	SIDIBE Abdoulay	Eleveur	Camp Peul I
83	SANKARE Assane	Eleveur	Camp Peul I
84	TRAORE Zoumana	CVGT	Samorogouan
85	TRAORE Foumakan		Samorogouan
86	TRAORE Diaka		Samorogouan
87	TRAORE Fatogma		Samorogouan
88	TRAORE Tiemoko		Samorogouan
89	TRAORE Soma	Notable	Samorogouan

90	TRAORE Makan		Samorogouan
91	TRAORE Kéléligui		Samorogouan
92	TRAORE Boukari		Samorogouan
93	TRAORE Salia		Samorogouan
94	BERTE Takoule	Notable	Samorogouan
95	TRAORE Soma		Samorogouan
96	TRAORE Sogossi		Samorogouan
97	TRAORE Bakary	CVGT	Samorogouan
98	TRAORE Baba Lacina	Producteur	Samorogouan
99	TRAORE Sory	Vice Président	Samorogouan
100	TRAORE Daouda	Notable	Samorogouan
101	TRAORE Dramane		Samorogouan

3.2. : Liste des Techniciens

N°	Nom et Prénoms	Structures	Lieu de Résidence
01	COULIBALY Sidiki	DPRA Kéné Dougou	Orodara
02	KADIOGO Sidbéwendin	ZAP Samorogouan	Samorogouan
03	TRAORE Seydou	ZAP Samorogouan	Samorogouan
04	TRAORE Kéléligui	ZATA Samorogouan	Samorogouan
05	PIKBOUGOUM Pascal	ZATE Samorogouan	Samorogouan
06	NANA Jean de Dieu	Service Départemental Forestier Samorogouan	Samorogouan
07	OUATTARA Moumini	DPRA Kéné Dougou	Orodara